

COMITE SYNDICAL DU PORT DE DIEPPE

Le Port de Dieppe, moteur de croissance

Le Comité Syndical du Port de Dieppe s'est réuni jeudi 21 novembre sous la présidence de Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, président de la Région Haute-Normandie et du Syndicat Mixte du Port de Dieppe. Parmi les principaux dossiers à l'ordre du jour, les Orientations Budgétaires 2014, l'actualisation des tarifs d'usage et de droits de port, les demandes de subventions pour la pêche, le Plan Local d'Urbanisme de Dieppe.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL : *« Les engagements tenus et ceux pris pour l'année 2014 confirment le Port de Dieppe dans son rôle d'aménageur et d'investisseur public majeur au service d'une ambition portuaire régionale. Le dynamisme du Port et sa bonne santé financière contribuent à faire de la région dieppoise un espace maritime stratégique. Grâce à l'action de mon prédécesseur, que je poursuivrai, le Port de Dieppe est devenu un poumon économique et une fierté régionale »*

Depuis 2007, le Syndicat Mixte, avec le soutien des collectivités, des partenaires économiques et de l'Union Européenne, fait du développement équilibré des quatre activités portuaires une priorité de son action.

Une soixantaine d'entreprises sont installées sur le Domaine Public Maritime. Le Port de Dieppe génère plus de 1250 emplois directs. A l'échelle de la ville, le Port rassemble un emploi sur 12, un emploi sur 20 à l'échelle de l'agglomération.

La modernisation des équipements et des infrastructures engagée depuis sept ans par le Syndicat Mixte sécurise l'activité de la communauté portuaire et renforce l'attractivité du Port.

2013 : le port de Dieppe renforce sa compétitivité

Le port de Dieppe développe une activité commerciale régulière et valorise la bonne capacité de stockage disponible sur le domaine portuaire. Le volume traité à Dieppe, tous trafics confondus, s'établit au 30 octobre 2013 à 1 593 939 tonnes (+3%).

Activité commerce à fin octobre. Le tonnage s'établit à hauteur de 529 927 tonnes en forte hausse comparé à l'an dernier à la même époque (+9,2%). La stratégie gagnante du Syndicat Mixte reposant sur la préservation de l'existant et la recherche de nouveaux trafics en lien avec les entreprises régionales porte ses fruits.

- *Les graves de mer* : 350 145 tonnes sont comptabilisées fin octobre 2013. Les chiffres traduisent l'impact des besoins en hausse du BTP.
- *Les graines, huile et tourteaux.* L'export de tourteaux et de farine de colza (68 073 tonnes) et d'oléagineux (54 170 tonnes) en lien avec l'entreprise SAIPOL continue de porter la dynamique du port de Dieppe sur ces produits transformés destinés à l'alimentation animale et aux carburants. L'import de colza a pu être développé à hauteur de 8 811 tonnes. Le confortement du site de Dieppe témoigne de la confiance retrouvée des opérateurs dans l'outil portuaire mis à disposition.
- *Les trafics de niche* enregistrent une forte hausse avec les éoliennes (10288 tonnes), la ferraille (10104 tonnes), le bois (8597 tonnes), le sable (9677 tonnes), l'engrais (9318 tonnes)... Ils confirment la vocation de port d'entrée pour ce type de marchandises en lien direct avec l'hinterland régional.

A noter : les trafics ayant fait l'objet de prestations de grutage sur le port de commerce ont augmenté de plus de 53% par rapport à l'année précédente.

Activité Transmanche à fin octobre. Le tonnage général se maintient avec 1 064 012 tonnes et 248 112 passagers, 78 675 voitures, 34 246 camions et remorques.

Activité pêche à fin octobre.

L'activité de la criée totalise 1091 tonnes de poissons et 1057 tonnes de coquilles Saint-Jacques. La pêche artisanale haut-normande valorise des produits côtiers de grande qualité. 10 professionnels animent l'espace de vente directe des pêcheurs quai Trudaine.

Le Syndicat Mixte soutient une filière importante pour l'économie locale. Plus de 10 millions d'euros d'investissements ont été réalisés depuis six ans pour améliorer les conditions de travail des professionnels de la mer. La zone technique équipée d'un nouvel élévateur constitue à ce titre un équipement apprécié et efficace qui répond aux besoins de la flotte de pêche régionale. 69 navires de pêche ont été levés (+9,5%).

Activité plaisance au 30 octobre.

L'accueil de plaisanciers pendant la saison touristique est en hausse de 6% avec 2 188 bateaux visiteurs et de 38,5% pour les nuitées (14434) du fait des contrats d'hivernage. Les grutages ont également progressé de 12,7% du fait de la nouvelle installation technique accessible aux grosses unités, soit 275 navires levés (+12,7%). Les plaisanciers/visiteurs sont originaires par ordre décroissant des Pays-Bas, de France, de Belgique, du Royaume Uni, d'Allemagne, de Suède, du Danemark, de Norvège, de Finlande, d'Estonie.

La fréquentation du bâtiment Ango rénové et les importantes manifestations nautiques - Tour de France à la Voile, Solitaire du Figaro, Dieppe Dash, émission Thalassa confirment l'intérêt du public pour une infrastructure portuaire unique en Haute-Normandie et des services aux plaisanciers de qualité. Le pavillon bleu flotte depuis 2010 sur le port de Dieppe.

Produits de l'exploitation

Le Syndicat Mixte fait la démonstration que la plaisance et le tourisme n'excluent pas le commerce maritime mais aussi que la pêche artisanale est une activité essentielle pour la vie économique.

La mixité des activités, davantage de prestations et la diversification des trafics à plus forte valeur ajoutée permettent de maintenir les produits de l'exploitation. Le total des produits de l'exploitation s'élève à 6,2M€ (+ 14,6%), malgré la crise et la saisonnalité des trafics.

→ Orientations Budgétaires 2014 : priorité aux investissements

Grâce à une gestion saine et des mesures innovantes, le Syndicat Mixte maîtrise les dépenses de fonctionnement liées aux grandes fonctions portuaires et services : commande groupée pour le dragage ; nouveau marché de remorquage ; assurances ; surveillance ; combustibles...

Les actions engagés cette année seront menés à terme en 2014, en particulier l'achèvement du port à sec ; les travaux de mise aux normes et la réhabilitation des locaux sanitaires, sociaux et administratifs du chantier naval Manche Industrie Marine ; la construction d'un hangar quai de Norvège avec son outillage pour des trafics de vrac ; la centralisation des commandes des ouvrages mobiles ; la refonte du système des feux portuaires ; les travaux sur l'atténuateur de houle pour l'expérimentation d'un système de maintenance simplifié ; la sécurisation de la charpente, le programme de travaux pluriannuel sur les quais, ouvrages fixes et voiries ; l'entretien des bâtiments portuaires, l'achèvement des travaux de rénovation de la Halle à marée ; la mise en place d'une balance pour la débarque et la pesée des produits de la mer.

A noter : le Programme Pluriannuel d'Investissement 2007/2013, revalorisé à 52 M€ est mandaté à 73,5%. Toutes les opérations ont été financées sans emprunt.

L'année 2014 sera marquée par la poursuite de l'effort financier engagé par le Syndicat Mixte. 10 millions d'euros permettront de moderniser l'outillage et l'infrastructure afin de renforcer l'attractivité du port et sécuriser l'activité de la communauté portuaire.

Les principales opérations à réaliser dans le cadre du prochain Contrat de Projets Etat/Région sont : l'aménagement d'un quai mixte dans le port extérieur pour l'éolien offshore avec poste d'avitaillement pour les navires intervenant sur les parcs éoliens offshore, les bateaux de pêche et le Transmanche ; la réorganisation du bassin Ango pour les navires de servitude opérant sur les parcs éoliens marins ; l'aménagement des espaces autour du port à sec pour le développement des activités nautiques et touristiques ; l'acquisition d'une cabine de peinture pour la réparation navale sur la zone technique pêche et plaisance ; le carénage de la passerelle Transmanche ; l'acquisition d'une nouvelle grue mobile pour le commerce maritime ; le réaménagement de l'espace près de la jetée ouest avec la réfection du brise lame ; la campagne de grosses réparations des ouvrages fixes (quais, jetées...), le remplacement du Pont Colbert (études).

Point sur le port à sec

La mise en service du port à sec est retardée par la défaillance de l'entreprise MAUM (Manutention et stockage automatisés - Ambérieu en Bugey). L'entreprise MAUM, titulaire du marché pour la fabrication du transstockeur (TK), pièce maîtresse du dispositif a abandonné le chantier avant son terme ce qui a amené le maître d'ouvrage à résilier le marché le 22 juillet 2012. Une expertise a mis en évidence un sous dimensionnement du TK. Un nouveau marché est lancé pour l'installation d'un transstockeur opérationnel. L'entreprise retenue sera connue le mois de février prochain. La mise en service du port à sec permettra de répondre à l'attente de nombreux plaisanciers et de réorganiser le bassin Ango pour accueillir davantage de voiliers mais aussi les futurs bateaux de servitude pour l'éolien marin. Le projet de réhabilitation et de transformation de la forme de radoub en port à sec constitue avec la rénovation du bâtiment Ango et l'ouverture de l'espace de vente directe des produits de la mer quai Trudaine un puissant levier pour redynamiser l'île et le quartier historique du Pollet. *A noter : 92% des plaisanciers qui louent un anneau sur le port de Dieppe sont originaires de la région ou d'un département voisin.*

→ Avis du Syndicat Mixte sur le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dieppe

Le projet du Syndicat Mixte de mise en valeur du port à sec consiste à réaliser autour du port à sec des magasins d'accastillage et des ateliers au rez-de-chaussée complétés aux niveaux supérieurs par des espaces nécessaires aux logements du personnel, à la restauration et à une résidence hôtelière pour les usagers du port à sec. Il valorise pleinement l'île du Pollet en la reliant avec la tête de la ZAC Dieppe Sud.

Le projet de PLU proposé par la Ville de Dieppe sur l'île du Pollet et aux abords du port à sec interdirait, s'il était adopté en l'état définitivement, ces aménagements nécessaires autour du port à sec pour l'animation portuaire et touristique, le commerce et les services à la plaisance. Il handicaperait fortement le projet du Syndicat Mixte de mise en valeur du port à sec, élaboré sur la base des règles du Plan d'Occupation des Sols actuel, et voté à l'unanimité lors du Comité Syndical du 4 décembre 2009.

Le Comité Syndical demande donc à la Ville de revoir sa position et d'autoriser le classement de la zone autour du port à sec et le long de la rue Lavoigne en zone Urbaine du centre ancien (Ua), comme pour la place Delaby située sur le Domaine Public Maritime, de façon à pouvoir réaliser les bâtiments et les aménagements nécessaires au développement des activités portuaires sans porter atteinte à l'équilibre général et aux orientations de la politique immobilière de la Ville.

→ Demandes de subventions auprès du Fonds Européen pour la Pêche et France Agrimer.

Les dossiers retenus pour être instruits concernent la mise en place de points de pesée et de bornes pour le suivi des produits de la pêche lors de leur débarquement.

→ Tarifications sur le port

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe a décidé de maintenir les tarifs de droits de port avec une évolution faible de 2%, soit l'équivalent de l'inflation, et d'adapter les tarifs d'usage pour garantir l'attractivité du port dans un environnement concurrentiel.

